

TENUE PROFESSIONNELLE SMRC

La tenue sera portée 1 journée par semaine (journée à déterminer à la rentrée en fonction de l'emploi du temps des élèves)

Exemple filles :



Exemple garçons :



Les élèves viendront en tenue professionnelle le jour de la pré-rentrée

Le jean, le jogging et les baskets ne sont pas autorisés